

*)

Phares: marque	2/ BOSCH	Indicateurs de direction	4/ clign. avec lampe-témoin **)
Feux de croisement	2/ Bilux	AV: à côté paroi front. (or.)	AR: à côté feux AR (or.)
Feux de position	2/ dans les phares	Ecus-glass	2/ électriques
Phare brouillard	-	Avant-bras	1/ électrique (1-ton)
Feux arrières	2/ ds. partie inf. boîtiers comb.	Rétroviseur	2/ à l'ext. (94x183 mm)
Réfecteurs	-	(rouge) Indicateur de vitesse	avec cadran km/h
Feu stop	2/ ds. partie sup. boîtiers comb. (or.)	Figures de radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	1/ comb. à gauche pr. pl. carrée		
Plaque marche arrière	-		
Equipement électrique	12 Volts		
Vitess. du tract 82/83	d3 à 4'000 t/min. -- Orifices d'échappement à l'arrière du vhc. obliquement à g.		

Observations et exceptions

- *) Equipement: Sera complété ou modifié lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé lors de l'immatriculation du vhc. par l'expert cantonal.
- **) Indicateurs de direction: Les clignoteurs originaux à l'arrière du véhicule sont trop petits et pas assez visibles. L'importateur monte à leur place des clignoteurs Bosch.